



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 12836

Numéro SIREN : 532 041 936

Nom ou dénomination : LEX AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 13/11/2012 sous le numéro de dépôt 104214



1210432101

DATE DEPOT : 2012-11-13

NUMERO DE DEPOT : 2012R104214

N° GESTION : 2011B12836

N° SIREN : 532041936

DENOMINATION : LEX AUDIT

ADRESSE : 6 rue de Thann 75017 Paris

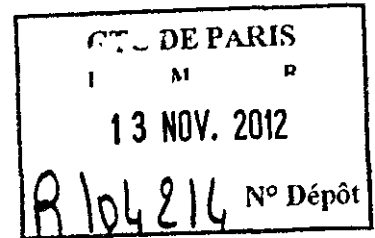
DATE D'ACTE : 2012/10/23

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NATURE D'ACTE : NOMINATION DE DIRECTEUR GENERAL

113 128 36

**LEX AUDIT**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 9 000 euros**  
**Siège social : 6, rue de Thann**  
**75017 PARIS**  
**RCS PARIS B 532 041 936**



## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PG, DU 23 OCTOBRE 2012, OG

L'an deux mille douze et le vingt-trois octobre, à dix heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale au siège social sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Didier HASSAN préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par la Présidente permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 300 actions sur les 300 actions émises par la Société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant la majorité du capital, peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la convocation des associés ;
- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le rapport du Comité de direction ;
- le texte des résolutions proposées.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été communiqués aux associés avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du Directeur Général ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

## PREMIERE RESOLUTION

**Monsieur Raphaël LOUSQUY**

né le 20/01/1952 à Rabat, de Nationalité Française,  
demeurant 6 allée des Bleuets 94310 Orly  
inscrit à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris

est nommé Directeur Général de la société pour une durée indéterminée, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Monsieur **Raphaël LOUSQUY**, exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au titre de l'article 20 des Statuts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

## DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

  
Monsieur Raphaël LOUSQUY

« bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Bon pour acceptation des fonctions  
de Directeur Général

